



BUREAU REGIONAL CENTRE	Date / Heure 02/06/2006 9h30
Objet / Ordre du jour Réunion de Bureau	Lieu Orléans
Participants P. CHOQUEUX – DR L. AUBRON M. PASSOUNAUD – L. JANVIER – SR MATHIEU J.M. Section 36 (excusée) S. GOUTX- CONSTANTIN – L. RICHARD – Section GAUBICHER – Section 45 18 (excusé) Section 37 J. MAURIN– R. F. J. LEMAIGNEN C. VIROULAUD – autres ministères (excusé) Section 41 F. MAURICE – R. F. CETE	Diffusion Bureau Régional Secrétaire Général

Rédacteur : Laurent JANVIER

1. Compte-rendu de la CE des 13 et 14/04/2006 :

Lors de la dernière CE organisée à l'ENTPE, les points suivants ont notamment été abordés :

- Bilan des élections du 21/03/2006
- Statut du corps des ITPE
- Gestion du corps
- Evolution du ministère/ réforme de l'Etat
- Gestion des mobilités liées aux évolutions du ministère
- LOLF
- ISS

Deux motions spécifiques ont par ailleurs été adoptées en rapport avec :

- L'ENTPE
- L'avenir du RST et de l'ingénierie publique dans le cadre du lancement d'un audit COPE

En complément du compte-rendu diffusé précédemment, le délégué régional revient sur les points principaux évoqués ou actés lors de cette CE. Parmi ceux-ci, sont notamment soulignés :

- L'enjeu présenté par la CAP mutation du 06/06 afin d'assurer la cohérence entre mutations et pré-positionnement
- Le risque de dérive lié à la pratique tendant à se développer de placer des catégories A sous l'autorité d'autres catégories A (opposition de principe du SNITPE)
- Information à faire passer à l'ensemble des collègues : **ne pas donner suite aux sollicitations de la société MCS** (se présentant comme missionnée par AITPE/Forméquip pour le répertoire mais dans le collimateur DGCCRF)

Observations et suites à donner

- Un projet de décret statutaire a été présenté par l'administration au CTPM du 11 mai 2006, corrigeant l'article 21 (et donc l'application de l'article 36) du décret du 30 mai 2005, afin de rendre encore plus favorables et optimales les conditions de reclassement des TSE et CTPE dans le corps, de façon durable. Signature en attente ainsi que le reclassement des collègues concernés avec effet rétroactif au 01/06/2005.

2. Actualité au niveau national :

Suite à la réunion des 13 et 14/04/2006, la CE a décidé de mettre en place une cellule de crise au regard du contexte d'évolution inquiétant de certains dossiers stratégiques :

- L'avenir des missions du ministère en général, les menaces pesant sur le RST et l'IP en particulier
- L'avancement du chantier statutaire devant permettre une réelle homologation FPE/FPT, un troisième niveau de grade et une gestion inter fonctions publiques
- L'avancement du chantier statutaire de l'ENTPE et l'ouverture de l'école vers la FPT

Suite à l'entrevue arrachée au cabinet du ministre le 15/05/2006, la lettre n°230 du SG a été diffusée à l'ensemble des ITPE, posant les enjeux en présence.

Concernant ces différents thèmes, les derniers éléments d'actualité sont :

- **Avenir du RST et de l'IP :** suite à un premier rapport COPE portant sur les SSBA (aux conclusions très tranchées préfigurant leur suppression), le RST fait actuellement l'objet d'une même procédure (rendu attendu d'ici fin juin). Au delà des risques inhérents à la démarche (menée par le Budget pour le Budget), les premières perspectives budgétaires attendues pour le MTETM en 2007, en particulier pour le RST, sont par ailleurs inquiétantes. Alors qu'une recherche de mutualisation avec les collectivités locales devrait être recherchée, l'Etat semble en passe de porter un coup néfaste au RST, préfigurant une menace plus globale sur l'IP. A noter de plus que la lettre de mission de l'audit COPE ne prend pas en compte la dimension interministérielle du RST et que sur le terrain, certains services de l'Etat estiment devoir mettre les CETE en concurrence au regard du CMP (alors que l'on se trouve a priori dans le cadre d'une prestation « in house »)
- **Statut du corps des ITPE :** condition indispensable à réussite du processus de transfert en cours, l'ouverture du corps des ITPE vers l'inter fonctions publiques avec un 3^{ème} niveau de grade est aujourd'hui en panne. Pour des raisons de « solidarité gouvernementale », le MTETM refuse même d'ouvrir le chantier correspondant. Ceci est inacceptable alors que les conditions d'homologation FPE/FPT sont aujourd'hui plus qu'imparfaites et que l'échéance du 31/12/2008 (« choix » entre DSLD et FPT) pour les ITPE transférés aux CG est déjà proche.
- **ENTPE :** bien qu'une visite du ministre soit programmée le 02/06 à l'ENTPE (une première alors que l'école Centrale de Lyon l'a déjà été au préalable), il semble bien qu'aucune avancée palpable n'existe en matière de préparation du nouveau statut de l'ENTPE (alors que l'échéance est fixée au 01/01/2007 !!), ni en matière d'ouverture de l'école vers la FPT (projet de convention ENTPE/CNFPT)

Menaces sur les métiers, le statut et la formation initiale, c'est bien l'avenir du groupe des ITPE qui est en jeu dans les mois qui viennent. Et les blocages résultent pour la plupart d'une absence de portage au niveau politique en inter ministériel. L'ensemble des ITPE, le cas échéant en liaison avec les ingénieurs territoriaux, sera sans aucun doute appelé prochainement à se mobiliser afin de porter au bon niveau ses revendications légitimes et obtenir enfin les arbitrages politiques indispensables.

Autres points d'actualité :

- **ISS** : le SNITPE a écrit le 20/04/2005 à la DGPA, revendiquant en particulier le maintien de la bonification de 4 points d'ISS au delà du 7^{ème} échelon pour les postes à sujétions particulières et les Séniors, la définition plus précise du dispositif de maintien des rémunérations dans le cadre des réformes de structures en cours, la suppression des coefficients géographiques, la révalorisation des coefficients des Principaux, la réinstauration des réunions de concertation locales, la mise en place de réelles enveloppes de rémunération des intérimis, la revalorisation de la valeur du point d'ISS et enfin le rattrapage de l'année de retard.
- **Taux promus/promouvable** : l'arrêté du 11/05/2006 fixe un taux promus/promouvable de 9% pour la promotion au 2^{ème} niveau de grade (IDTPE, IRGS, Principalats), contre 6,5% constaté à l'heure actuelle (et contre une proposition de la Fonction Publique de 4,5% !!) Cette réelle avancée pour l'ensemble du corps des ITPE doit permettre à 60% des ITPE au cours de leur carrière d'être promus IDTPE, les autres 40% obtenant l'un des modes de principalats.

3. Actualité des sections :

Toutes sections :

- Aucune réunion de concertation ISS n'a été organisée à ce jour. Au regard des problématiques à porter tant sur les principes généraux que sur les pratiques locales, **il semble indispensable que ces réunions soient remises en place au plus tôt.**

⇒ *Cadre de courrier SD-> DDE à préparer (SR en liaison avec SG)*

Section 41 :

- Dans le cadre d'une visite conjointe des SG des ministères de l'Agriculture et de l'Équipement le 16/05/2006, une motion intersyndicale a été remise sous l'impulsion du SNITPE. Parmi les points abordés, étaient mentionnés les interrogations en terme de d'objectifs et de cadrage, les risques de dérives type « Lot », un calendrier inadapté (conjonction avec les projets de services des DDE et les pré-positionnements en découlant) et irréaliste (objectif de mise en œuvre au 01/01/2007), une « LOLF incompatibilité » et un risque au final d'appauvrissement des services techniques de l'État au niveau départemental. Le peu de réponses apportées ne sont guère rassurantes en matière de maîtrise de la démarche par les 2 ministères (face au MIAT notamment), de réversibilité et de dérive potentielle « Lot ». **La question peut même se poser de valider certains pré-positionnements sur des postes non stables à échéance du 01/01/2007.**
- Mouvement d'action CGT du 08/06/2006 : la section locale du SNITPE a suivi la consigne de la FETS en ne s'y associant pas. Néanmoins, cela a été réalisé à contre cœur au regard du mot d'ordre (partagé en grande partie) et des précédentes actions conjointes inter syndicales.

Section 45 :

- Les incertitudes en matière d'organigramme du CG restent entières en l'attente du recrutement du futur directeur des routes. Cette situation place un certain nombre de personnels en situation de grande incertitude au plan professionnel, voire au plan familial.

Section du CETE de Blois :

- Au delà des résultats de l'audit COPE sur le RST, le contexte de l'antenne blésoise du CETE NC amène la section à poser les bases d'une réflexion stratégique afin notamment d'être en mesure de peser sur les arbitrages rendus « au fil de l'eau » par la direction du CETE en matière de répartition des effectifs (transfert progressif des postes vacants vers Rouen). Suite aux sollicitations qui lui ont été adressées, le directeur du CETE sera rencontré prochainement afin de l'entendre en matière de stratégie et que le SNITPE soit identifié comme interlocuteur incontournable (nota :relais au niveau du CETE de Rouen pas évident à trouver)

Prochaine réunion : 08/09/2006 à 9h30 à Orléans